

Cas contact / cas confirmé : Quelle durée d'isolement ?

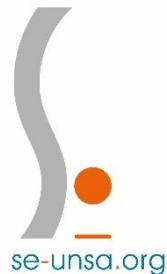
Cas confirmé COVID 19

* **10 jours à partir de la date de début des symptômes.** Si fièvre au 10^{ème} jour, poursuite de l'isolement jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.

* **10 jours à partir du prélèvement positif** pour les *asymptomatiques*.

Retour à l'école au 11^e jour (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

**Sauf pour les élèves de maternelle*



Cas Contact d'une personne du foyer

Moins de 6 ans :

17 jours d'isolement (7 jours après la guérison du cas confirmé qui s'ajoute au 10 jours d'isolement initiaux).

Retour à l'école au 18^e jour en l'absence de symptômes évocateurs.

D'après la FAQ ministérielle et les mises à jour du 27.03.2021

Plus de 6 ans :

* **17 jours d'isolement** si test négatif (antigénique ou PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs
* **24 jours d'isolement** si absence de test.

* **Retour à l'école au 18^e jour** si test négatif** et en l'absence de symptômes évocateurs, (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

* **Retour à l'école au 25^e jour** en cas d'absence de test antigénique ou RT-PCR au 17^e jour.

**Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci.

Cas Contact d'une personne hors foyer

Plus de 6 ans :

* **7 jours d'isolement** si test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs
* **14 jours d'isolement** si absence de test.

* **Retour à l'école au 8^e jour** si test négatif** et en l'absence de symptômes évocateurs, (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

* **Retour à l'école au 15^e jour** en cas d'absence de test antigénique ou RT-PCR au 7^e jour.

**Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci.

